**ARRETE
DE MISE EN CONGE DE PATERNITE ET D’ACCUEIL DE L’ENFANT
DE M ……………………
GRADE ……………………
A TEMPS COMPLET ou A TEMPS NON COMPLET à raison de …….. heures hebdomadaires**

Le Maire / Le Président de ……………………,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la Sécurité Sociale,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- *(Le cas échéant)* Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires nommés dans des emplois à temps complet,
- Vu la demande de congé de paternité et d’accueil de l’enfant présentée par M……………………
- Considérant l’enfant ……………………*(nom, prénom)* né(e) le……………………
OU
- Considérant l’enfant adopté(e) ……………………*(nom, prénom)* arrivé(e) au foyer le……………………

 **ARRETE**
ARTICLE 1 :
 A compter du …………………., M …………………… est placée en congé de paternité et d’accueil de l’enfant pour une durée de 11 jours calendaires consécutifs (durée porté à 18 jours en cas de naissances ou d’adoptions multiples)

ARTICLE 2 :
 Pendant cette période, M …………………… percevra l’intégralité de sa rémunération (la rémunération de l’agent autorisé à exercer ses fonctions à temps partiel est rétablie à plein traitement pendant la durée du congé de paternité).

ARTICLE 3 :
 Le Directeur général des services est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera :
- notifié à l’intéressé(e)
 Ampliation adressée au :
- Président du Centre de Gestion
- Comptable de la Collectivité
 Fait à ………………………… le…………………………
 Le Maire (ou le Président)
Le Maire (ou le Président)
- certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l’objet
d’un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification.
Notifié le ……………………
signature de l’agent